

déclarer le bill inconstitutionnel ayant été vaines, je dois interrompre ma participation au débat.

Je ne me prêterai d'aucune façon à ce que j'estime être une violation délibérée et calculée de la constitution. En m'abstenant de voter à la troisième lecture, j'indiquerai clairement que je dénonce la mesure, de façon plus probante, à mon avis, qu'en votant contre la mesure.

Ma position étant ainsi nettement établie, je propose néanmoins, avec l'appui du député de Lethbridge (M. Gundlock):

Que ledit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que le gouvernement canadien prenne les mesures nécessaires pour obtenir que la Cour suprême du Canada rende une décision sur la constitutionnalité des dispositions dudit bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je voudrais soumettre l'amendement à la présidence pour qu'elle se prononce à son sujet.

L'hon. M. Turner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Dois-je comprendre que Votre Honneur réserve son jugement sur la recevabilité de cet amendement?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): C'est bien ce que j'ai dit, que je soumettrai l'amendement à monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Turner: Accordera-t-on alors aux députés la permission de présenter des instances?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): En effet.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat sur la motion portant troisième lecture du bill C-120, mais après avoir écouté attentivement les paroles de mon préopinant, l'honorable député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh), je crois de mon devoir de dire quelques mots au sujet de ce bill que l'on qualifie d'inconstitutionnel.

Si, selon l'honorable député, il n'est pas inscrit dans la constitution que les deux langues sont officielles, a-t-il vu quelque chose, dans la même constitution, qui empêcherait la reconnaissance de deux langues officielles au Canada? A mon avis, le Parlement est absolument libre de prendre une décision qui pourrait avoir un effet sur l'application de la constitution.

Monsieur l'Orateur, pour ma part, lorsque le bill C-120 a été présenté, j'ai cru qu'il s'agissait là, et je le crois encore, d'une erreur de jugement de la part du gouvernement, créant ou donnant l'impression que tous les Canadiens devaient connaître les deux langues officielles, l'anglais et le français, alors que tel n'est pas le but du bill.

Récemment, j'ai eu l'occasion d'aller au Manitoba, où j'ai rencontré des Canadiens d'origines allemande, ukrainienne et polonaise. Ces gens ont un peu peur du bill C-120, parce que les explications voulues ne leur ont pas été fournies. Le gouvernement est responsable de cela. On a l'impression qu'il veut absolument imposer l'utilisation des deux langues dans tout le pays et ce n'est certes pas l'objet du bill.

D'ailleurs, l'honorable ministre disait, l'autre jour, que le bill ne changerait absolument rien au Canada, même pas dans le fonctionnarisme fédéral. Alors, si le bill ne modifie rien, pourquoi l'avoir présenté? Pourquoi ne pas avoir continué de faire constater l'importance de comprendre les deux langues, d'un bout à l'autre du pays?

J'ai dit, dans l'Ouest du pays, par exemple, aux représentants des gouvernements provinciaux, à propos de l'éducation: Traitez donc les minorités françaises de vos provinces comme le Québec traite la minorité anglaise. A mon avis, cette opinion est mieux acceptée que la présentation du bill C-120. On ne fera pas du Canada un pays bilingue en quelques semaines ou en quelques mois. Toutefois, il faut convaincre les gouvernements des provinces, de qui relève l'éducation, d'enseigner les deux langues dès la première année scolaire et, en cinq ou six ans, toute une génération nouvelle de Canadiens parlera et connaîtra effectivement les deux langues officielles.

Le gouvernement fédéral ou l'honorable ministre de la Justice dira que cela n'est pas de sa compétence, que ce n'est pas ce que le bill signifie et l'honorable député de Swift Current-Maple Creek, lui, dira que ce n'est pas constitutionnel. Il a dit, d'ailleurs, tantôt, que ce bill fait peur aux habitants des provinces de l'Ouest. Il fait peur, quand on ne l'explique pas. L'honorable député de Swift Current-Maple Creek non seulement ne va pas l'expliquer chez lui, en Saskatchewan, mais il dit à la population qu'elle sera obligée d'apprendre le français, ce qui n'est pas bien. A ce moment-là, ce n'est pas le gouvernement qui fait le jeu de ceux qui sèment la division dans le pays, mais l'honorable député de Swift Current-Maple Creek.

L'honorable député cite l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui n'établit pas que l'on doive apprendre l'anglais ou le français ou que le français soit reconnu comme langue officielle.

Dans la province de Québec, nous sommes tout à fait libres d'accepter l'anglais ou de ne pas l'accepter. Nous l'avons accepté avec joie. Nous l'avons étudié, nous l'avons appris parce que, selon nous, connaître deux langues enrichit quelqu'un au lieu de l'appauvrir. Je suis